id'a
L'ISLE D'ABEAU

LA PROPRETÉ
UNE
RESPONSABILITÉ
PARTAGÉE

# PLAN PROPRETÉ

Engagements
2025-2026

Chères Lilôtes, chers Lilôts,

La propreté est une attente légitime de votre quotidien. Elle est aussi une condition essentielle pour garantir la qualité de notre cadre de vie, préserver notre environnement et renforcer le bien-être au quotidien.
C'est pourquoi, dès octobre 2020, j'ai engagé un **plan local de propreté,** reposant sur deux axes majeurs **:**

- **Rendre notre commune plus propre :** sur la voirie, dans nos parcs, nos espaces naturels et tous les lieux publics ;
- **Faire de la propreté une responsabilité partagée :** impliquer tous les acteurs – habitants, commerçants, bailleurs, associations – dans une démarche collective et respectueuse de notre environnement.

Depuis, de nombreuses actions concrètes ont été déployées : installation de barrières sur les lieux ciblés par des dépôts sauvages, collaborations renforcées avec les bailleurs pour plus de vigilance, actions de sensibilisation et organisation d'opération comme les « rentrées propres » ou lors de la journée mondiale du nettoyage de la planète.

Ces efforts ont porté leurs fruits, mais nous savons qu'il reste encore du chemin à parcourir.
En 2025, nous franchissons une nouvelle étape avec un plan de propreté ambitieux et structuré, fruit d'un travail collaboratif avec nos agents municipaux, de nombreux élus, et des partenaires engagés tels que le procureur, les bailleurs et le Syndicat mixte Nord Dauphiné (SMND).

Ce plan repose sur **24 actions concrètes** et s'appuie sur une double approche :

- **Sensibilisation et pédagogie :** des campagnes de prévention pour changer les comportements sur le long terme ;
- **Renforcement de la prévention et de la sanction :** en appliquant résolument le principe du « pollueur-payeur », tout en valorisant les initiatives citoyennes et écologiques.

Notre organisation municipale sera également adaptée pour répondre à ces enjeux avec plus d'efficacité, tout en encourageant les démarches vertueuses.

Nous comptons sur votre soutien, votre engagement et votre civisme pour faire de ce projet un succès.
Ensemble, faisons de notre ville un lieu propre et respecté par tous, où il fait bon vivre.

Vous pouvez compter sur notre détermination pour la propreté de L'Isle d'Abeau.

**Cyril Marion**
Maire de L'Isle d'Abeau
Vice-Président CAPI au Renouvellement Urbain et à l'Habitat

# LA PROPRETÉ À L'ISLE D'ABEAU

## Un diagnostic partagé

À l'heure où l'évolution des modes de vie augmentent fortement la production de déchets, la propreté urbaine devient une composante majeure d'un cadre de vie agréable.

Or, le rapport à la propreté mais aussi le comportement en la matière est complexe et relié à des considérations individuelles, collectives, sociales, culturelles et au rapport aux autres.
La perception de la « propreté » par les habitants diffère aussi en fonction de facteurs temporels (au cours des années) et spatiaux (selon les quartiers).

Néanmoins, une **analyse croisée** permet de dégager **deux grandes problématiques** sur notre ville :

- **Des dépôts d'ordures ménagères et d'encombrants**, en dehors des sites prévus à cet effet, en périphérie (espaces naturels/agricoles) ou en zones d'habitat plus dense, essentiellement près des points d'apports volontaires (conteneurs enterrés dits PAV).
- **Des dépôts de mégots de cigarettes** sur l'ensemble de la ville, et plus particulièrement près des commerces et établissements scolaires.

## Un plan ambitieux pour une ville plus propre

Soucieuse de la qualité de vie de ses habitants, **la commune a formalisé un plan d'actions structurant,** après plusieurs mois d'expérimentation, de concertation et de réflexion.

Ce Plan Propreté traduit concrètement la **volonté municipale de renforcer les moyens dédiés**, tout en intégrant une logique d'efficience et de maitrise des coûts dans un contexte budgétaire toujours plus contraint.

Conçu pour répondre aux défis environnementaux et aux attentes des citoyens, ce plan est construit autour de **4 axes stratégiques** :

- Lutter contre les dépôts illégaux de déchets
- Améliorer l'entretien de l'espace public
- Adopter une gestion plus efficace et durable des déchets produits et/ou gérés par la commune
- Suivre et évaluer.

## La propreté, une responsabilité partagée entre plusieurs acteurs

### Les acteurs publics

- Sur notre territoire, **la gestion des ménages et assimilés**, de leur collecte à leur traitement, revient à la **Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI)** qui l'a déléguée au **Syndicat mixte Nord Dauphiné (SMND).**
- **La ville de L'Isle d'Abeau** gère **l'entretien de l'espace public communal** (nettoiement de la voirie et des rues, vidage des corbeilles de propreté, évacuation des dépôts illégaux, entretien des espaces verts, etc.)

### Les acteurs privés

- **Les habitants et usagers** jouent un rôle essentiel dans la production, de tri et d'élimination des déchets, par leur mode de consommation.
- **Les bailleurs et les copropriétés** sont eux considérés comme « détenteurs » des déchets sans en être producteurs, qui doivent mettre à disposition de leurs occupants des conteneurs et assurer leur entretien.
- **Les acteurs économiques** (artisans, commerçants, etc.) produisent des déchets qu'ils doivent éliminer. Selon leur volume et leur nature, ces déchets peuvent être pris en charge par le SMND ou par des prestataires privés spécialisés.

## La propreté en quelques chiffres-clés

- **108 km** de voirie
- **150 hectares** d'espaces verts, naturels et boisés (dont 80 gérés par la commune)
- **163 points d'apport volontaire** (PAV)
- **240 corbeilles** de rue
- **1 déchèterie** du SMND implantée sur la commune (lieu-dit la Planaise, rue des Catalans)

# AXE 1

# LUTTER CONTRE

## *LES DÉPÔTS ILLÉGAUX*

***Les dépôts anarchiques de déchets entraînent des coûts et des nuisances*** *(olfactives, visuelles, sanitaires ou environnementales). Pour limiter ce phénomène, la ville s'implique dans la collecte des déchets (seule ou en partenariat), sensibilise sa population et sanctionne si nécessaire.*

## Renforcer la collecte des déchets ménagers et des encombrants

**Le dépôt d'ordures ménagères et d'encombrants à côté des points de collecte peut complexifier, voire empêcher, le travail du SMND et ainsi amplifier l'accumulation des déchets.**
Et si cette problématique touche l'ensemble de la commune, elle est renforcée dans le Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) Saint-Hubert les Remparts.

### Les actions déjà réalisées

- Enlèvement hebdomadaire de dépôts illégaux d'encombrants (externalisation).
- Coordination d'un groupe de travail partenarial sur le QPV (bailleurs/SMND/ville).
- Organisation de 4 déchèteries mobiles par an dans le QPV (avec le soutien des bailleurs).
- Intervention spécifique des bailleurs/copropriétés en cas de rejets problématiques.

### Nos engagements

1. Passer à 6 déchèteries mobiles par an, en variant les lieux des opérations.
2. Étudier avec le SMND l'implantation de PAV « cartons » sur les zones où ce rejet ménager est le plus identifié.
3. Travailler avec les commerçants sur la règlementation de collecte et l'évacuation de leurs déchets (si prévue dans le règlement du SMND).

## Sensibiliser et mobiliser

Après l'expérimentation d'un nudge (technique douce d'incitation comportementale) rue Cerès en 2022, la municipalité a multiplé les initiatives pour **inciter ses habitants à adopter de pratiques responsables.**

### Les actions déjà réalisées

- Réalisation de la fresque « Les Lilôtors , en lien avec les habitants (soutien CAPI/SDH).
- Information des habitants lors de l'ouverture de nouveaux PAV et sensibilisation aux abords des PAV problématiques (action ville/bailleurs/SMND).
- Animation « théâtre forum » sur la propreté sur l'espace Grand Champ en 2024.

### Nos engagements

4. Poursuivre la sensibilisation auprès des habitants, grâce à la conception sur-mesure d'un jeu pédagogique géant., pour petits et grands.

   *Mis à disposition des écoles et utilisé lors de manifestations, il est financé par les bailleurs AIH, IRA3F, SDH, SEMCODA et par la ville (via un soutien CAPI/État).*

## Communiquer

Bien que la communication relative à la gestion des déchets relève de la compétence du SMND, la ville contribue à informer sa population et à valoriser les initiatives locales.

### Les actions déjà réalisées

- Création en 2023 d'une identité graphique spécifique et déclinaison sur plusieurs supports (véhicules, affiches, magazine...)
- Promotion des différents évènements municipaux autour du cadre de vie (dont la semaine de l'écologie urbaine).
- Relai d'informations du SMND sur le site internet de la commune (points et consignes de collecte, déchèterie, etc.)

### Nos engagements

5. Doter l'ensemble des PAV du QPV d'une signalétique rappelant les sanctions encourues pour un dépôt illégal.

   *Soutenue sur le QPV par les bailleurs AIH, SDH, SEMCODA et IRA3F, cette mesure pourrait être généralisée, après évaluation de son impact.*

## Renforcer le contrôle et les sanctions

Convaincue de la nécessité de multiplier les approches pour aboutir à un cadre de vie propre et respecté de tous, la ville souhaite appliquer des sanctions plus strictes aux contrevenants.

### Les actions déjà réalisées

- Installation de barrières pour éviter les dépôts illégaux : sur des chemins ruraux (10 barrières installées entre 2021 et 2023) et à l'entrée de la déchèterie SMND.
- Déploiement de mesures coercitives sur le plan pénal (infractions contre les abandons de déchets) et administratif (dispositions contre les atteintes occasionnées).
- Création d'un « Service de Proximité urbaine », qui va agir en complément de la Police Municipale (actions coercitives, procédures pénales, etc.)

### Nos engagements

6. Poser une nouvelle barrière de chemin rue Saint-Honoré suite à un dépôt constaté en 2024.
7. Mettre en œuvre une procédure de facturation des citoyens auteurs de dépôts illégaux de déchets sur le domaine public.

   *Application d'un barème progressif de facturation pour l'enlèvement de ces dépôts (100 € ou 300 €) et majoration possible pour certains déchets.*

8. Doter le service « Proximité Urbaine » de 2 agents de surveillance de la voie publique (ASVP) qui activeront les procédures les plus adaptées.

# AXE 2
# AMÉLIORER L'ENTRETIEN
## *DE L'ESPACE PUBLIC*

*La ville gère **l'entretien régulier de l'espace public communal** (nettoiement de la voirie et des rues, vidage des corbeilles, évacuation des dépôts illégaux et entretien d'espaces verts, bâtiments, monuments, toilettes publiques, etc.)*
*Sans compter les situations ponctuelles comme les évènements, les regroupements intempestifs et les dégradations de biens, qui occasionnent un surplus d'activité.*
*Pour assurer cette mission, la ville investit dans des moyens et matériels, agit avec les Lilôts, lutte contre les mégots et contrôle les occupants du domaine public.*

## Optimiser l'action communale

Le nettoiement de l'espace public est géré par la Direction Espaces extérieurs et écologie (D3E).

### Les actions déjà réalisées

- Utilisation de matériels techniques performants (balayeuse, véhicules utilitaires, camions benne et poids lourd, etc.)
- Mise en place d'équipes consacrées à la gestion des espaces extérieurs (dont la propreté).
- Implication dans des dynamiques transversales en faveur de la propreté.

### Nos engagements

9. Améliorer l'organisation de la D3E.

## Agir avec la population

Si le nettoiement relève de sa compétence, la commune s'appuie sur la **mobilisation habitante** pour compléter son intervention et responsabiliser le plus grand nombre.

### Les actions déjà réalisées

- Mise en place de plusieurs opérations propreté par an (ramassage des déchets par des habitants et des agents).
- Organisation de l'édition locale de la journée mondiale du nettoyage de la planète le 3e samedi de septembre.

### Nos engagements

10. Mener une nouvelle action de sensibilisation avec les groupes scolaires.

    *Les élèves vont rédiger des messages préventifs contre la pollution de l'eau par les déchets au sol et procéder à leur marquage près des écoles.*

## Développer la lutte contre les mégots dans l'espace public

Après l'expérimentation d'un nudge (technique douce d'incitation comportementale) rue Cerès en 2022, la municipalité a souhaité multiplier les démarches d'accompagnement. pour **encourager ses habitants à adopter des pratiques responsables** en matière de déchets.

### Les actions déjà réalisées

- Organisation annuelle de nettoyages participatifs des abords des écoles (et en particulier le ramassage des mégots de cigarettes), avant chaque rentrée scolaire.

### Nos engagements

11. Contractualiser avec l'éco organisme Alcome pour réduire la présence de mégots dans les espaces publics.

    *La ville mettra à disposition des cendriers de rue et déploiera des actions de prévention, de sensibilisation et de répression.*

## Contrôler les occupants du domaine public

La démarche de rationalisation et d'optimisation des moyens déployés par la ville pour le nettoiement implique un contrôle des particuliers et professionnels usagers de l'espace public.

### Les actions déjà réalisées

- Existence d'une clause « propreté » dans le règlement des Foires et des Marchés dans la ville, actuellement en vigueur, et dans l'arrêté d'occupation du domaine public délivré aux entreprises de travaux.

### Nos engagements

12. Lancer le passage au « zéro déchet » du marché du Bourg du samedi (et application de cette mesure au futur marché du dimanche Place des Alpes (prévu au printemps 2025).

13. Communiquer nos exigences en matière de propreté/gestion des déchets à chaque délivrance d'autorisation d'occupation du domaine public, et contrôler leur bon respect.

# AXE 3

# MIEUX GÉRER

## *NOS DÉCHETS*

*En entretenant des espaces et en assurant ses activités de service public,* ***la commune crée et/ou récupère de nombreux déchets*** *(végétaux, encombrants, gravats, électroménager, mobilier, papier, déchets alimentaires, etc.) qu'elle souhaite aujourd'hui* ***gérer plus efficacement et durablement****.*

## Optimiser notre mode de gestion

Repoussée jusqu'alors en raison de contraintes financières, **la création d'une plateforme de traitement spécifique pour les services techniques sera lancée en 2025**. En attendant sa construction, les matières générées et/ou collectées sont entreposées de manière transitoire sur le site de l'ancien Centre technique municipal.

### Les actions déjà réalisées

- Stockage transitoire et différencié des déchets générés et/ou collectés par la commune sur le site de l'ancien Centre Technique Municipal (CTM).
- Traitements adaptés de ces déchets (dépôt en déchèterie ou prestataires spécialisés).
- Amélioration des conditions de stockage et des fréquences d'évacuation en 2024, pour limiter l'impact sur le voisinage.
- Recours à un cabinet d'études spécialisé, pour améliorer l'intervention communale.
- Lancement d'un marché public pour traiter mensuellement dès 2025 différents types de déchets.

### Nos engagements

14. Se faire accompagner par des experts pour créer près du nouveau CTM une nouvelle plateforme de stockage et de valorisation.

    *Elle répondra aux réglementations en vigueur pour ce type d'espace.*

## Poursuivre notre démarche écologique de tri et de revalorisation

La ville va poursuivre ses efforts pour **réduire sa production de déchets**, **mieux trier** et **revaloriser davantage.** Elle va tendre à l'exemplarité, en appliquant le tri dans ses services ou en effectuant des achats publics durables.

### Les actions déjà réalisées

- Acquisition de matériel durable pour les agents et les manifestations municipales (utilisation de gobelets réutilisables, et consignés lors des évènements).
- Déploiement et suivi de 11 composteurs collectifs de quartier pour les biodéchets (déchets organiques de cuisine et de jardin).
- Organisation avec le CCAS d'ateliers éco-consommation pour sensibiliser les habitants.
- Réutilisation des eaux de pluie au nouveau CTM (récupération dans une cuve enterrée et utilisation pour nettoyer la voirie et les véhicules techniques).

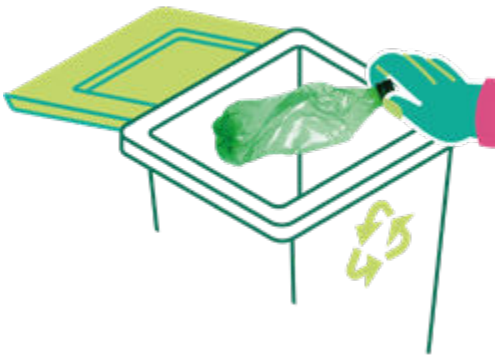

### Nos engagements

15. Mieux intégrer la gestion des déchets dans la commande publique.
16. Se doter d'un composteur et un bac de maturation au nouveau CTM.
17. Poursuivre le compostage des déchets alimentaires issus des cantines scolaires.
18. Généraliser dans nos sites de travail les poubelles de tri et former nos agents aux bons gestes.
19. Équiper les établissements recevant du public et les salles municipales louées, de poubelles de tri sélectif, avec un affichage des consignes à respecter.
20. Améliorer notre valorisation des déchets verts pour disposer d'une matière première broyée, utilisable dans les massifs ou composteurs.
21. Organiser un Forum des 4R (réduire, réutiliser, réparer et recycler) avec des associations lilôtes, dans le cadre de la semaine de l'écologie urbaine.
22. Accompagner La ressourcerie Cagibi.

    *En cours de structuration, cette association souhaite récupérer des objets non utilisés, les remettre en état et les revendre à bas prix.*

# AXE 4
# SUIVRE ET ÉVALUER

## Améliorer l'interface mairie/citoyens

Les habitants et la mairie partagent un **intérêt commun** pour l'amélioration du cadre de vie. Il est donc primordial d'établir un **dialogue constructif** pour faire remonter les dysfonctionnements, les résoudre et maintenir une relation de proximité, basée sur la confiance et la transparence.

### Les actions déjà réalisées

- Centralisation par la D3E des sollicitations et signalements d'anomalies, réalisées par les agents, les habitants, les élus ou les associations.
- Suivi hebdomadaire et traitement des signalements (enlèvement/nettoiement).
- Réflexion sur le nouveau processus d'intervention publique, à la suite de la création du service « Proximité urbaine ».

### Nos engagements

23. Renforcer l'articulation des différents services municipaux pour gagner en efficience et en réactivité dans le traitement des signalements.
23. Systématiser davantage la réponse aux usagers.

## Évaluer le plan d'actions

Le plan Propreté est **la feuille de route** de l'action publique communale en matière de propreté.
Sa rédaction et sa mise en œuvre s'appuient sur une **démarche de projet** et une **dynamique collective** à poursuivre et évaluer.
Loin d'être figé, ce Plan Propreté s'inscrit bien dans une **logique d'amélioration continue**.

### Les actions déjà réalisées

- Mise en synergie de l'ensemble des acteurs internes et externes autour de la propreté urbaine.
- Réalisation d'un diagnostic partagé et d'un tableau de suivi des points noirs.
- Mise en place d'une équipe projet et d'instances de gouvernance lors de la formalisation du Plan propreté.

### Nos engagements

25. Évaluer le plan d'actions et mesurer son impact sur le cadre de vie.

    *Actions prévues : surveillance régulière des points noirs, définition de critères d'évaluation spécifiques par action et mise en place d'un comité de pilotage bi-annuel.*

id'a
L'ISLE D'ABEAU

**Toutes les infos sont à retrouver sur :**

mairie-ida.fr

Ville de L'Isle d'Abeau

ville_lisledabeau

**Pour nous contacter :**

04 74 18 20 00
contact@mairie-ida.com